

Arrêt Segers 10 décembre 1985

Par Lily, le 14/01/2015 à 22:10

Helloooooooooo j'ai un commentaire d'arrêt à faire sur l'arrêt Segers du 10 décembre 1985. J'ai un soucis puisque je n'ai réussi qu'à former la première partie du plan :

I- Les conditions de l'adage *infans conceptus pro nato habetur quoties de commodis ejus agitur*

- A) Enfant viable et vivant
- B) L'intérêt de l'enfant

Mais pas moyen de faire ma deuxième partie sachant que ma problématique est de savoir si une assurance doit prendre en compte ou non les enfants conçus au moment de la réalisation du risque?